

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

ID : 005-250500600-20220614-DM2\_2022-BF

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 14 juin 2022</b>
<b>Délibération n° : 2022_30</b>
<b>Date de convocation : 08 juin 2022</b>

## Objet : **Décision modificative n°2 – Sentiers dégradés de la RNN**

Par la suite d'une convocation en date du 08 juin 2022, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc à Arvieux, le 14 juin 2022 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicole TERRASSE (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETA, Adjoint au Maire, excusé,
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Christian BLANC (1 voix)

**Vu** :

- Le Code général des Collectivités Territoriales,
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La subvention acquise, dans le cadre du Plan de relance, pour la réfection des sentiers dégradés dans la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso ;
- Vu le décret n° 2007-182 du 8 février 2007 portant création de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2019-03-06-001, approuvant la mise en œuvre du second plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso ;
- Vu la convention de gestion approuvée en Comité syndical du 06 décembre 2018 qui reconduit le Parc naturel régional du Queyras en tant que gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso, pour la période 2019-2028.

**Considérant** :

- Le projet de restauration de sentiers dégradés dans la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso, initialement programmé au budget 2022 en travaux effectués par une entreprise,
- La demande de subvention en cours sur le Plan de Parc,
- La souplesse qu'une embauche plutôt que l'intervention d'une entreprise extérieure offrirait,
- Les études à mener dans le cadre du plan de gestion et la difficulté de recruter un attaché scientifique,
- Le projet d'acquisition de matériel de suivi de la faune (pièges photo et logiciel d'analyse des sons) dont la définition complète a été précisée et chiffrée après vote du budget primitif, et la subvention d'investissement exceptionnel 2021 qui finance ces acquisitions,

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 15/06/2022  
Reçu en préfecture le 15/06/2022  
Affiché le  
ID : 005-250500600-20220614-DM2\_2022-BF

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 juin 2022
Délibération n° : 2022_30
Date de convocation : 08 juin 2022

Objet : **Décision modificative n°2 – Sentiers dégradés de la RNN**

Le Comité syndical, réuni le 14 juin 2022, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23	Nombre de suffrages exprimés : 31
Nombre de suffrages : 37	Votes Contre : 00 Pour : 31
Nombre de membres présents : 17	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés : 02	

D'approuver la demande de subvention formulée auprès de la DREAL PACA, en réponse à l'appel à projets dans le cadre du plan France Relance 2022, pour la création d'un dispositif d'interprétation de la réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso selon le plan de financement suivant :

De procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2022 :

## SECTION D'INVESTISSEMENT EN OUVERTURE DE CRÉDITS

### COMPTES DE DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	1541	Matériel EEDD et sentiers dégradés + suivi faune	5'362,65 €
<b>Total</b>				<b>5'362,65 €</b>

### COMPTES DE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1311	1541	Plan de relance + subvention investissement exceptionnel pour suivi faune	5'362,65 €
<b>Total</b>				<b>5'362,65 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT EN OUVERTURE ET RÉDUCTION DE CRÉDITS

### COMPTES DE DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	617		Études et travaux	13'331,00 €
012	64131		Màj salaires (attaché scientifique/sentiers dégradés)	- 5'136,65 €
<b>Total</b>				<b>8'194,35 €</b>

### COMPTES DE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
74	74718		Plan de relance	8'194,35 €
<b>Total</b>				<b>8'194,35 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président  
Christian BLANC

